

A l'honorable RÉAL-ANGERS, Lieutenant-Gouverneur, Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur.

L'humble requête des soussignés expose respectueusement :

Qu'ils ont été chargés par les instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier de présenter une requête analogue à celle de leurs confrères de Québec ;

Qu'en conséquence, ils prient Votre Gouvernement de vouloir bien déposer entre les mains du principal de l'École Normale Jacques-Cartier la somme annuelle de *deux cents piastres* pour défrayer les instituteurs de la campagne qui assistent aux conférences pédagogiques.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

A. D. LACROIX,  
F. X. P. DEMERS,  
*Membres du Comité.*

Montréal, 10 janvier 1890.

Réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur R. Angers :

Secrétariat provincial,  
Québec, le 15 janvier 1890.

Monsieur,

J'ai l'honneur, par ordre de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, d'accuser réception, par votre voie, de la requête par laquelle vous demandez une somme annuelle de deux cents piastres pour défrayer les instituteurs de la campagne qui assistent aux conférences pédagogiques, et de vous informer que le sujet auquel elle a rapport est sous la considération de Son Honneur.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très humble serviteur,

Ph. J. JOLICŒUR,  
*Assistant-Secrétaire.*

A. D. Lacroix, Ecuyer,  
Montréal.

Le Lieutenant-Gouverneur ayant délégué la requête ci-dessus à M. G. Ouimet,

Surintendant de l'Instruction publique, ce dernier écrit à M. A. D. Lacroix la lettre qui suit :

Département de l'Instruction publique,  
Québec, 23 janvier 1890,

Monsieur A. D. Lacroix, instituteur,  
Montréal.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du vingt, j'ai l'honneur de vous informer que la requête signée par vous et M. Demers, en date du dix, m'a été référée, et que j'ai fait rapport au Secrétaire de la province par la lettre suivante, savoir : " Relative-  
" ment à la requête des instituteurs de  
" la circonscription de l'École Normale  
" Jacques-Cartier, que vous m'avez  
" transmise le 16 janvier courant, j'ai  
" l'honneur de vous faire rapport que  
" j'approuve cette demande, et que la  
" somme de \$600.00 devrait être accor-  
" dée de ce chef, comme suit : \$200.00  
" pour chacune des circonscriptions des  
" écoles normales Laval et Jacques-  
" Cartier, et \$200.00 pour l'association  
" provinciale des instituteurs protes-  
" tants."

Votre obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET,  
*Surintendant.*

*A propos du FONDS DE RETRAITE.*

M. U. E. Archambault dit que la commission administrative enverra aussitôt que possible à chaque instituteur, concernant sa contribution au Fonds de retraite, un reçu complet des versements faits pour les années passées. Il donne aussi communication de l'état financier suivant :